

WCC-2016-Res-057-FR

Renforcer la prise en compte des océans dans le régime climatique

NOTANT que les changements climatiques sont reconnus par les scientifiques et les États comme une menace immédiate assortie d'effets potentiellement irréversibles, néfastes et profondément déstabilisants pour les sociétés humaines et la planète ;

FÉLICITANT les Parties pour leur engagement pris à Paris lors de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dans le but de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels ;

RAPPELANT que l'Accord de Paris souligne dans son préambule l'importance de veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans, et à la protection de la biodiversité ;

CONSTATANT AVEC INQUIÉTUDE les effets négatifs des changements climatiques sur les écosystèmes et les espèces marines, à travers, notamment, la hausse du niveau des océans, l'augmentation de la température des océans, le rafraîchissement ainsi que l'élévation et la déviation de certains courants thermohalins qui en découlent, l'acidification des océans, l'intensification et l'ampleur du blanchissement des récifs coralliens, les changements dans l'aire de répartition des espèces marines et les ondes de tempête ;

RECONNAISSANT le rôle central des océans dans la régulation du climat ;

RAPPELANT les Objectifs d'Aichi 10, 11 et 15 relatifs aux écosystèmes marins et côtiers et aux aires marines protégées ;

SOULIGNANT que les océans couvrent 71% de la surface planétaire, qu'ils produisent plus de 50% de l'oxygène de l'air que nous respirons, et absorbent annuellement environ un quart du CO₂ et plus de 90% de l'excès de chaleur générés par les activités humaines ;

CONSCIENT qu'il est essentiel de prendre en compte les océans lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques ;

SALUANT la préparation du Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le changement climatique, les océans et la cryosphère, et encouragé par le fait que le Rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) porte également sur les océans ;

SALUANT PAR AILLEURS l'action internationale de la Plateforme océan et climat, et sa capacité à rassembler les acteurs des océans, à sensibiliser le grand public et les décideurs aux enjeux océaniques et climatiques ;

SE FÉLICITANT de la publication du rapport de l'UICN intitulé "Explaining Ocean Warming: Causes, Scale, Effects and Consequences" ; et

SACHANT que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît qu'il est essentiel de conserver et d'exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawaï'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :

ENCOURAGE les États et organismes gouvernementaux Membres de l'UICN et les organisations non gouvernementales Membres de l'UICN à :

- a. reconnaître le rôle important joué par les écosystèmes marins et côtiers dans le changement climatique en tant que puits naturels de carbone ;
- b. reconnaître le rôle joué par les aires marines protégées en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique et la nécessité de protéger les écosystèmes marins et côtiers des changements climatiques, en favorisant la mise en place de réseaux cohérents, résilients, écologiquement reliés et efficacement gérés d'aires marines protégées ;
- c. tenir compte des résultats du Rapport spécial du GIEC et du Rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES portant sur les océans ;
- d. encourager à mieux connaître les communautés et les écosystèmes côtiers afin d'aider et de s'associer à des acteurs locaux et de contribuer à ce qu'ils disposent d'informations leur permettant de mieux intégrer les océans dans leurs plans d'actions locaux, selon que de besoin ;
- e. appuyer l'élaboration de projets d'adaptation et d'atténuation reposant sur de solides fondements scientifiques et de rigoureux principes de gestion en vue de l'adaptation des écosystèmes marins et côtiers, en accordant la priorité aux régions et écosystèmes les plus vulnérables et les plus précieux tels que définis par les États ;
- f. envisager de consacrer des financements en faveur du climat à des projets de protection et de gestion durable des écosystèmes marins et côtiers, ces derniers constituant de très importants puits naturels de carbone ;
- g. tenir compte des océans lors de l'organisation de différentes conférences internationales ;
et
- h. soutenir la Plateforme Océan et Climat et créer un mécanisme permettant aux Membres de l'UICN d'examiner et de participer éventuellement à la diffusion de ses messages à tous les niveaux.